



Eure-et-Loir

Commune d'ARCISSES**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 15 AVRIL 2024

Date de transmission de la convocation 9 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze du mois d'avril, le Conseil Municipal d'ARCISSES dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à 19 h 30, sous la présidence de Stéphane COURPOTIN - Maire d'ARCISSES.

Nom Prénom	Fonction	Membres présents	Membres absents excusés	Procuration à :
COURPOTIN Stéphane	Maire d'ARCISSES et Maire délégué de Margon	X		
TRIVERO Valérie	1 ^{er} adjoint	X		
BOTINEAU William	2 ^{ème} adjoint	X		
VEDIE Edwige	3 ^{ème} adjoint	X		
ENEULT Hervé	4 ^{ème} adjoint	X		
GAUTHIER Nicole	5 ^{ème} adjoint	X		
CARLIER Thierry	6 ^{ème} adjoint	X		
RUHLMANN Philippe	Conseiller Municipal	X		
VAUDRON Francis	Maire délégué Coudreceau	X		
BOBAULT Bruno	Conseiller Municipal	X		
LETANG Didier	Conseiller Municipal	X		
DENORMANDIE Christelle	Conseillère Municipale	X		
DEHARBE James	Conseiller Municipal		X	Stéphane COURPOTIN
DREUX Hervé	Conseiller Municipal	X		
CHERON Sylvie	Conseillère Municipale	X		
DE KONINCK Francis	Maire délégué Brunelles	X		
JOLY Jimmy	Conseiller Municipal	X		
LE BAIL Nadège	Conseillère Municipale	X		
DAVEAU Angélique	Conseillère Municipale	X		
HOCHEDÉ Véronique	Conseillère Municipale		X	
VAUDRON Aline	Conseillère Municipale	X		
HAYE GANET Mégane	Conseillère Municipale		X	
BARBAZ Marie	Conseillère Municipale		X	

Le quorum étant atteint, le Président de séance a déclaré la séance ouverte.
Aline VAUDRON a été nommée secrétaire de séance.

PROJET CREMATORIUM (délibération n°31-15/04/2024)

Lors du dernier Conseil Municipal il a été évoqué le projet de création d'un crématorium sur la commune. Stéphane COURPOTIN rappelle qu'il a souhaité que le projet soit rediscuté avec l'éclairage des informations budgétaires.

Il convient de décider s'il est opportun que la commune acquière le terrain au prix de 43 € TTC le m² ou s'il faut laisser le coût du terrain au délégataire.

Edwige VEDIE présente deux tableaux avec les redevances prévisionnelles que la commune pourraient percevoir :

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

ID : 028-200084531-20240415-150424_DELIB31-DE

ACHAT DU TERRAIN PAR LA COMMUNE			
ANNÉES	REDEVANCES PREVISIONNELLES	INTERETS	SOLDE
1ère année	27 710 €	12 000 €	15 710 €
15ème année	32 815 €	12 000 €	20 815 €
20ème année	35 064 €	12 000 €	23 064 €
25ème année	37 500 €	12 000 €	25 500 €
32ème année	41 254 €	12 000 €	29 254 €

ACHAT DU TERRAIN PAR LE DELÉGATAIRE	
ANNÉES	REDEVANCES PREVISIONNELLES
1ère année	23 973 €
15ème année	27 377 €
20ème année	28 876 €
25ème année	30 500 €
32ème année	33 033 €

Après discussion, le Conseil Municipal décide :

- à l'unanimité la construction d'un crématorium sur la commune
- 2 voix pour l'achat du terrain par la commune
- 18 voix pour l'achat du terrain par le délégataire

Le Maire : Stéphane COURPOTIN.



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture

le 18/04/2024 et de la publication le 18/04/2024

Fait à ARCISSES, le 18/04/2024

Le Maire : Stéphane COURPOTIN.

